

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX



**EXTRAIT**  
**du**  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le jeudi 10 novembre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 04 novembre 2022, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.**

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 04 novembre 2022
Nombre de présents	29	
Nombre de pouvoirs	6	Date de l'affichage : 15 novembre 2022
Suffrages exprimés	35	

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENault, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, Mme Gisèle CAMIADE, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

**ABSENTS ET EXCUSES :** M. Vincent MORA, M. Olivier COUSIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Didier ZARZUELO.

**POUVOIRS :**

M. Vincent MORA a donné pouvoir à Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON,  
M. Olivier COUSIN a donné pouvoir à Mme Sandra LARTIGAU,  
Mme Audrey LALOTTE a donné pouvoir à M. Julien RELAUX,  
M. Benoît LAMIABLE a donné pouvoir à Mme Marylène HENault,  
Mme Carine BROUSTAUT a donné pouvoir à M. Amine BENALIA BROUCH,  
M. Didier ZARZUELO a donné pouvoir à Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Fanny MESPLET.

**OBJET : AMENAGEMENT DES HORAIRES DU STATIONNEMENT PAYANT PENDANT LA PERIODE DES FETES DE FIN D'ANNEE**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 26 octobre 2017 relative aux tarifs et aux zonages du stationnement payant,  
**VU** la délibération du conseil municipal en date du 22 février 2018 relative aux nouveaux tarifs d'abonnement,  
**VU** la délibération du conseil municipal en date du 21 mai 2019 relative à la gratuité du stationnement le samedi après-midi sur les places de surface en secteurs 1 et 2, hors parkings en enclos,  
**VU** l'avis favorable de la COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE DU 3 NOVEMBRE 2022.

**CONSIDERANT** la nécessité d'organiser les conditions du stationnement payant sur les places de surface en secteurs 1 et 2, pendant la période du 10 au 31 décembre 2022 inclus, afin de renforcer l'attractivité commerciale,

**SUR PROPOSITION DE M. DAGES Pascal, Adjoint au Maire, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,**

**APPROUVE** le principe de la gratuité du stationnement sur les places de surface, en secteur 1 et secteur 2, tous les après-midis, du 10 au 31 décembre 2022 inclus, hors parkings en enclos,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Secrétaire de séance,  
Fanny MESPLET.**

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS  
Maire de Dax  
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos – 50, cours Lyautey – 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »